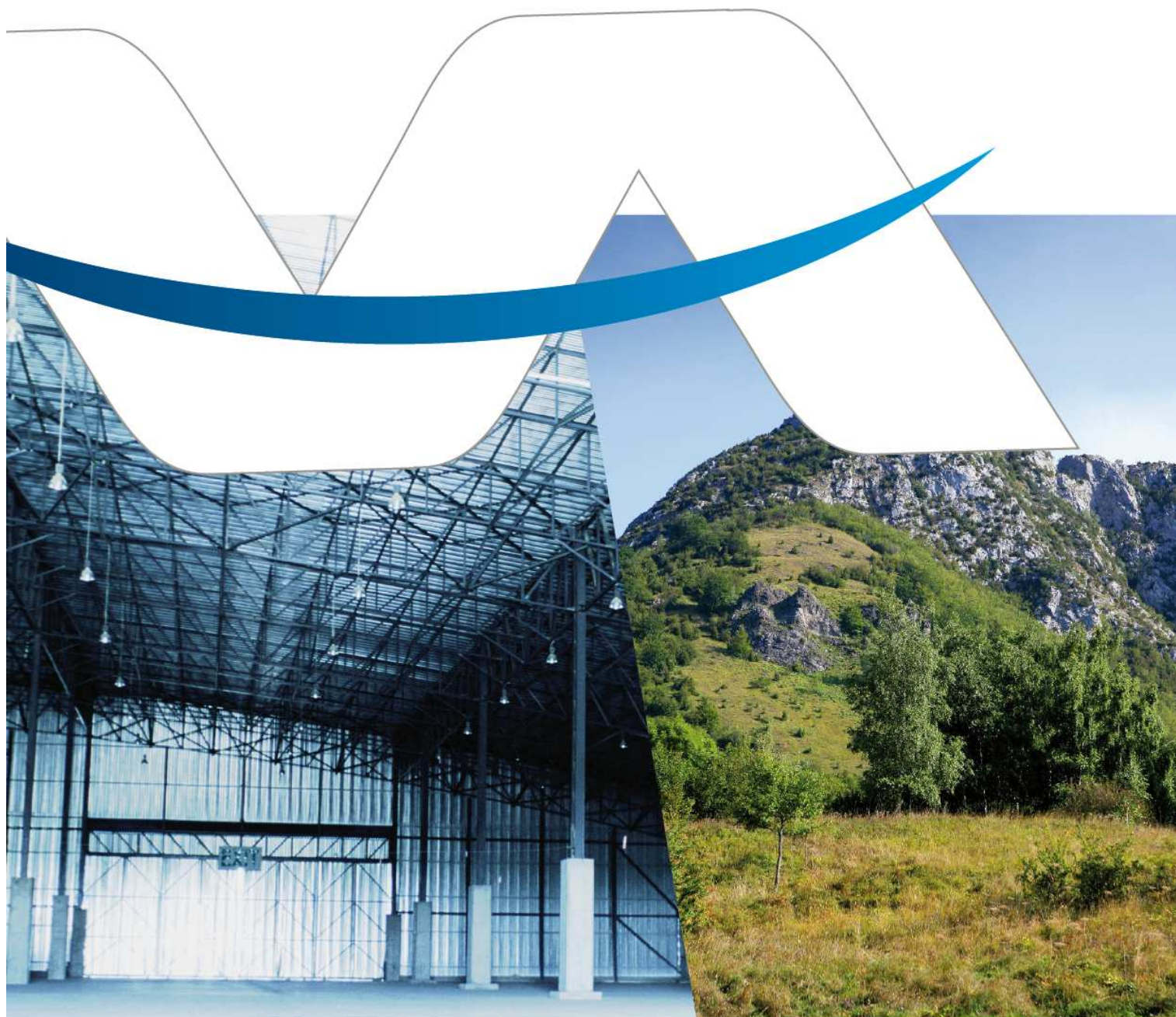


Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2012, LE SCOT EN MARCHE



## Table des Matières

<b>Éditorial du Président.....</b>	<b>2</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE :.....</b>	<b>3</b>
<b>LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE.....</b>	<b>3</b>
1. Le Territoire SCoT .....	4
2. Repères d'ensemble 2012 .....	5
3. Des ajustements de composition des instances décisionnelles.....	<b>5</b>
4. La création d'un CoTech Urbanisme SCoT.....	6
5. Une association permanente aux projets portés par les partenaires .....	8
6. Le Budget du Syndicat Mixte .....	9
<b>PARTIE II.....</b>	<b>11</b>
<b>2012, L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.....</b>	<b>11</b>
1. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables .....	12
2. Le fonctionnement des ateliers de travail .....	13
3. La composition des ateliers thématiques .....	13
4. Détail par ateliers thématiques.....	15
5. De multiples partenariats renforcés en 2012.....	16
6. Une identité visuelle pour une identité territoriale.....	17
<b>PARTIE III .....</b>	<b>18</b>
<b>LES PERSPECTIVES 2013.....</b>	<b>18</b>

## Éditorial du Président

Suite à la longue période de gestation des années 2000 puis à la mise en place du Syndicat mixte suivi du lancement de l'élaboration du SCoT en juin 2011, l'activité a rapidement atteint un niveau intensif en 2012. Elle a mobilisé élus et techniciens des EPCI dont l'implication a été immédiate. Dans un contexte national et local en pleine évolution, cette activité s'est déroulée dans des conditions difficiles : l'absence de moyens en urbanisme dans la majorité des communes rurales, des organisations variables selon les intercommunalités, la réorientation des services de l'État vers des fonctions d'orientation et de contrôle, mais aussi la raréfaction des moyens financiers à tous les niveaux qui rend le contexte délicat pour la mise en œuvre d'un SCoT.

L'année conduite en 2012 a aussi montré l'imbrication entre les études et les premières décisions politiques, notamment pour ce qui relève de la lutte contre l'étalement et le mitage urbain ainsi que le renforcement des solidarités territoriales.

Des relations actives et efficaces ont été établies avec l'ensemble des partenaires dont les services de l'État, la Région Midi-Pyrénées, le Département, les Chambres consulaires, les Pays et le PNR des Pyrénées Ariégeoises, nos collectivités membres mais aussi nombre d'associations et de services qui ont accepté de s'impliquer dans le projet.

Nous savons que le faire sens « SCoT » réside dans notre capacité à coordonner nos interventions et à innover. Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour permettre à notre territoire de faire face aux enjeux de demain de façon progressive et évolutive, en tenant compte de nos ressources et compétences. Ce n'est qu'ensemble que nous y arriverons.

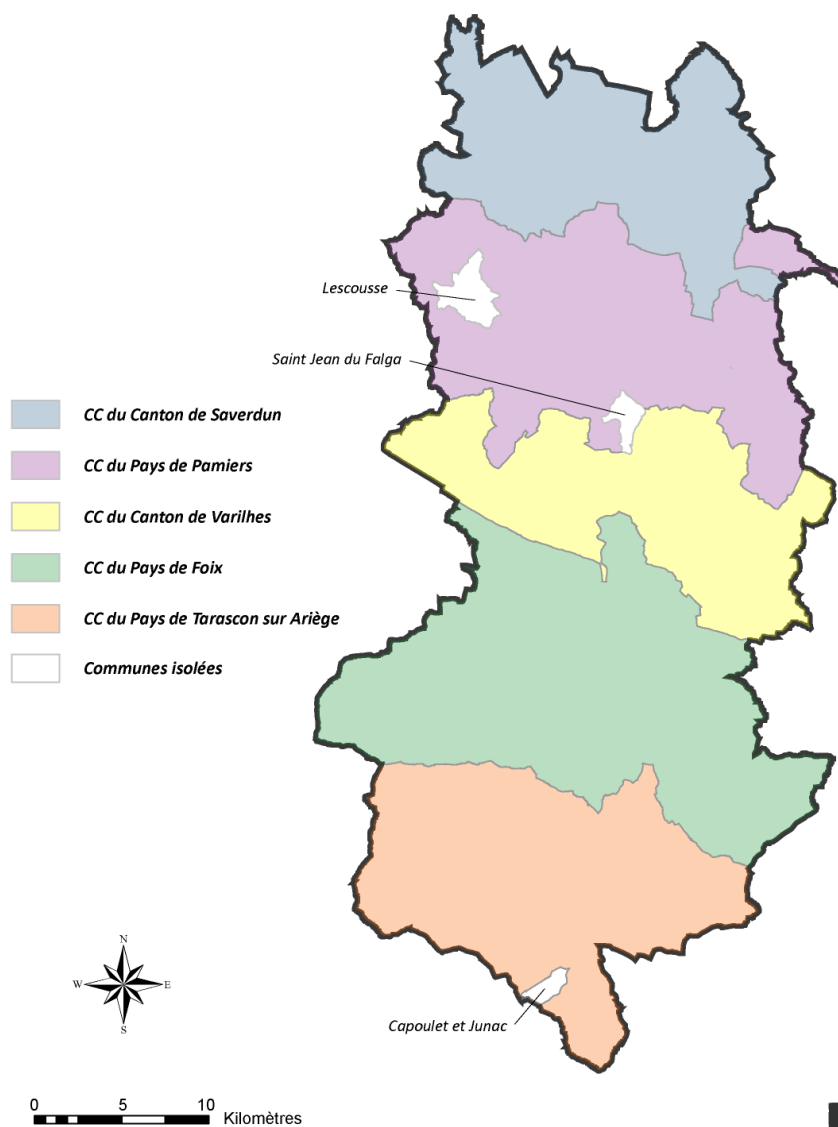
Roger SICRE,  
Président du SCOT de la Vallée de l'Ariège.

PREMIÈRE PARTIE :  
LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

## 1. Le Territoire SCoT

### *SCoT de la Vallée de l'Ariège*

*Le contexte administratif*



## **Le Territoire en quelques chiffres ...**

5 EPCI : Canton de Saverdun – Pays de Pamiers – Canton de Varilhes – Pays de Foix – Pays de Tarascon sur Ariège

3 communes isolées : Lescousse – St Jean du Falga – Capoulet-Junac

Un territoire composé de 98 communes regroupant au 1<sup>er</sup> janvier 2012 près de 79 861 habitants soit, depuis la création du Syndicat mixte SCoT en 2010, un accroissement démographique de 1 880 habitants.

## **2. Repères d'ensemble 2012**

L'implication des élus, des techniciens des EPCI et du Collège des Communes isolées ainsi que des services de l'État s'est traduite par l'organisation de :

- 5 Bureaux Syndicaux
- 4 Conseils Syndicaux
- 20 commissions ou ateliers de travail Diagnostic et PADD
- 9 ateliers géographiques à destination des élus communaux
- 3 ateliers de concertation des Personnes Publiques Associées.

Ces séances de travail ont été agrémentées de réunions CoPil et CoTech SCoT organisées au gré des besoins identifiés par le Syndicat mixte SCoT ou sur demande d'un EPCI.

L' effectif du Syndicat mixte SCoT - 2 agents - est demeuré stable.

## **3. Des ajustements de composition des instances décisionnelles**

Suite à la disparition de M. Jean-Noël FONDÈRE, Maire de Foix, des ajustements ont été engagés au sein des instances décisionnelles SCoT.

M. Jean-Christophe BONREPAUX, Maire de Saint Paul de Jarrat et Président de l'intercommunalité du Pays de Foix à été désigné pour succéder, comme son prédécesseur, aux instances SCoT en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte SCoT et membre du Bureau Syndical.

M. Alain ROUMIEU, Vice-Président de l'intercommunalité du Pays de Foix, a été nommé Président de la Commission 1 SCoT – Habitat, Urbanisme, Gestion de l'espace et Patrimoine.

M. Alain NAVARRO a été désigné délégué titulaire siégeant au Conseil syndical ; M. Jean-Paul ALBA assurant sa suppléance.

#### **4. La création d'un CoTech Urbanisme SCoT**

Depuis la création du Syndicat mixte en 2010, les EPCI et communes du périmètre SCoT sont tenus d'associer et de consulter le Syndicat mixte SCoT dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification de leur document d'urbanisme et projet ou opération d'urbanisme notamment d'implantation commerciale conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme et ce même en l'absence d'un SCoT et d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) SCoT approuvés.

Dans ce contexte, il est apparu essentiel, dès le lancement des travaux de définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en mai 2012, de doter le Syndicat mixte SCoT d'une politique de suivi et de veille des documents d'urbanisme, des projets et des opérations d'aménagement de norme inférieure au SCoT et au DAC afin de viser les objectifs suivants :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire – élus et techniciens – sur la prise en compte des enjeux d'aménagement et d'urbanisme relevant de la démarche SCoT et DAC, l'appropriation de ces démarches n'en est que mieux appréhendée ;
- veiller à la cohérence des politiques publiques d'urbanisme dans le territoire de la Vallée de l'Ariège ;
- anticiper les difficultés de comptabilité entre les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (POS /PLU / Carte communale, autorisation commerciale, etc.) et le SCoT incluant le DAC ;
- mettre en œuvre les orientations stratégiques définies dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au fur et à mesure de son élaboration ;
- bénéficier d'un travail itératif entre le SCoT, les EPCI et les communes en cours d'élaboration de leur projet de planification, permettant une évaluation de la mise en

application des premières décisions SCoT et le cas échéant, un réajustement des mesures d'exécution.

Le CoTech Urbanisme a été mis en place en septembre 2012 et a pour rôle de parer à la cohérence entre les grandes options communales, intercommunales et supracommunales recherchées au travers du SCoT incluant un DAC. Il a en charge l'analyse des projets d'urbanisme soumis pour consultation au Syndicat mixte et de proposer un avis soumis à décision finale du Bureau Syndical, seule instance habilitée à émettre un avis soumis à délibération, au titre d'une délégation de compétence du Comité Syndical, attribuée par délibération n°12.2011 en date du 25.01.2011.

Les avis consultatifs sont donnés à la majorité des voix exprimées, chaque collectivité ou structure représentée disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Mme Martine ESTEBAN a été nommée Présidente du CoTech Urbanisme ; M. Jean-Christophe BONREPAUX et M. Hubert LOPEZ assurant les Vice-Présidences désignés par délibération n°2.2012 en date du 06.03.2012 du Conseil Syndical.

**Ce Comité Technique est composé comme suit :**

- **du Président et de 2 Vice-Présidents** nommés par le Conseil Syndical SCoT ;
- **d'un représentant élu de chaque intercommunalité et du Collège des Communes isolées** nommé parmi les membres du Conseil Syndical ;
- **d'un représentant technique de chaque intercommunalité et du Collège des Communes isolées** en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme ou du Développement économique (à adapter au regard de la configuration des services entre chaque collectivité et au gré des dossiers traités) ;
- **des services de la DDT – service Urbanisme et Habitat ;**
- **de l'équipe technique SCoT.**

**Le Maire ou son représentant concerné par un dossier soumis pour avis est convié par le CoTech Urbanisme, à échanger avec ses membres afin d'appréhender au mieux le parti pris d'aménagement retenu localement.**

**Le CoTech Urbanisme en quelques chiffres :**

- 3 CoTech Urbanisme
- 8 dossiers POS-PLU-carte communale ou autorisation commerciale traités
- 20 communes suivies dans le cadre de leur projet de planification
- Un guide « articulation SCoT – PLU – Carte communale » réalisé à destination des EPCI et communes du territoire.



## 5. Une association permanente aux projets portés par les partenaires

Le Syndicat mixte SCoT continue d'être associé étroitement à l'élaboration de différents documents, démarches et études portés par les partenaires ayant une incidence sur les orientations mises en place au sein du projet SCoT :

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique porté par la Région Midi Pyrénées et l'État-DREAL Midi Pyrénées (SRCE);
- Le Schéma Régional Climat Air Énergie porté par la Région Midi Pyrénées et l'État DREAL Midi Pyrénées (SRCAE) ;
- La révision du Schéma Départemental des Carrières portée par l'État DREAL Midi Pyrénées (SDC) ;
- L'étude d'opportunité de création d'un Établissement Public Foncier Local (EPFL) portée par le Département de l'Ariège ;
- Les réflexions « InterSCoT du Grand Bassin Toulousain » portées le GIP InterSCoT Aire Urbaine de Toulouse en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) ;
- Les réflexions relatives aux nouvelles pratiques de composition et programmation urbaines portées par la Région, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine – AUAT - ou encore l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi Pyrénées – APUMP –.

Le Syndicat mixte SCoT siège en outre :

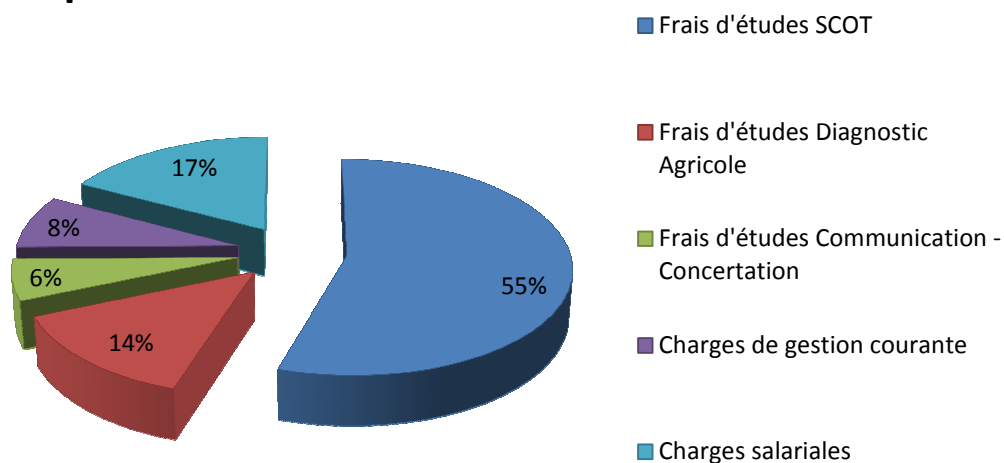
- À la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) pilotée par l'Etat-DDT de l'Ariège ;
- À la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) piloté par l'État-DDT de l'Ariège ;
- Au Groupe Technique portant sur la Consommation foncière acceptable piloté par l'État-DDT de l'Ariège.

## 6. Le Budget du Syndicat Mixte

Le budget nécessaire à l'élaboration du SCoT est établi selon une programmation pluriannuelle.

Évaluée à hauteur de 373 350 € (sections fonctionnement et investissement confondues), l'enveloppe financière de la phase d'élaboration SCoT se répartit globalement comme suit, en dépenses et en recettes :

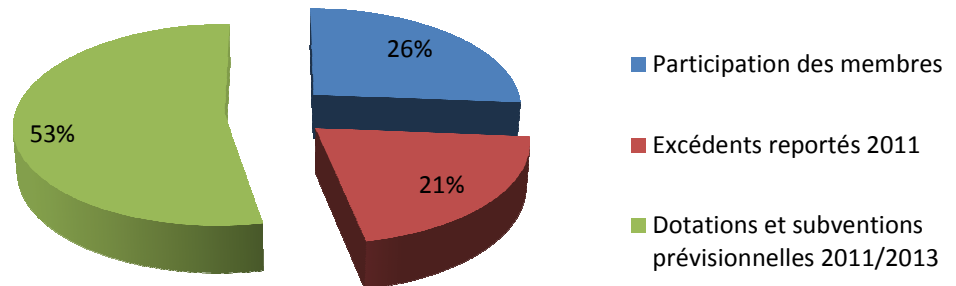
### Dépenses 2012



→ Les frais d'études liés à l'élaboration du SCoT et du DAC constituent les principaux postes de dépenses du Syndicat mixte (75% contre 68% en 2011).

→ Les frais liés à la gestion et à l'administration de la structure ne représentent que 25% des dépenses.

## Recettes 2012



- Les dotations et subventions prévisionnelles - à percevoir en 3 tranches prévisionnelles échelonnées sur 2011, 2012, 2013 - de l'Etat et du Conseil Général de l'Ariège constituent la principale recette du Syndicat Mixte (53%).
- La participation des intercommunalités et des communes isolées constitue 26% des recettes du Syndicat mixte contre 24% en 2011 consécutive d'une baisse des excédents reportés en 2012.
- Les excédents reportés en 2012 représentent 21% des recettes contre 23% en 2011.

## PARTIE II

### 2012, L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

## 1. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Quatre enjeux fondamentaux seront au cœur de ce projet de territoire SCoT :

- **donner une nouvelle dynamique au bassin de vie Saverdun-Pamiers-Varilhes-Foix-Tarascon** au regard des nouvelles tendances de recomposition des territoires ruraux et périurbains face à la structuration de la future Métropole Toulousaine tout en garantissant une identité propre à l'Ariège;
- **intégrer l'évolution des territoires partenaires**, hors de l'aire du SCoT ; notamment ceux des SCoTs limitrophes du Pays du Sud Toulousain et du Lauragais ;
- **répondre aux nouvelles urgences et attentes sociétales notamment en matière d'habitat** ;
- appuyer la **stratégie de bassin de vie** en termes de services, d'équipements et d'armature commerciale et d'un système de déplacements efficace et rénové.

### **Une méthodologie de travail renouvelée et évolutive au regard des différentes phases engagées**

La conduite de projet du SCoT fait appel à des formes différentes d'instances.

**Des instances d'élaboration et de suivi du projet**, lieux d'échanges avec les personnes publiques associées et les représentants de la société civile :

- **Des ateliers thématiques :**
  1. Atelier armature territoriale, démographie, prospective des besoins en habitat, foncier, modes de vie et équipements
  2. Économie/Aménagement Commercial et Tourisme
  3. Trame Verte et Bleue / Pré-Projet Agricole SCoT.
- **Des ateliers territoriaux par secteurs (Plaine-Piémont-Montagne)** organisés selon les orientations prioritaires SCoT où un travail pédagogique de proximité auprès des élus locaux a été jugé essentiel. Ex. : les nouveaux modes d'habiter ou comment intégrer intensité et formes urbaines nouvelles en milieu rural, la trame verte et bleue SCoT et le pré-projet agricole, etc.

- **le Bureau et le Conseil syndicaux**, instances de validation élargies en tant que de besoin aux services de l'Etat.
- **Des Ateliers de Concertation des Personnes Publiques Associées et Associations locales** organisés au gré des besoins identifiés par le Syndicat mixte SCoT ou sur demande d'un tiers.

Positionnés à chaque temps forts du projet de SCoT, ces ateliers ont pour but :

- de valider le diagnostic stratégique et l'État initial de l'environnement ainsi que les études complémentaires portant sur le diagnostic agricole ainsi que le diagnostic commercial finalisé en février et présenté en mars 2012 ;
- proposer et valider les orientations du PADD dont les travaux ont débuté en mai 2012 ;
- d'affiner les propositions de perspectives servant de base au Document d'Orientations et d'Objectifs ;
- d'évaluer la faisabilité technique des propositions politiques ;
- de confronter les orientations politiques des élus SCoT aux attentes des Personnes Publiques Associées et Associations locales – cf. atelier de concertation PPA et Associations du 12 décembre 2012.

## **2. Le fonctionnement des ateliers de travail**

Pour chacun des ateliers sous la présidence d'un élu, les cabinets d'études Terres Neuves et CRB Environnement accompagnés de l'équipe technique et des services DDT coordonnent les travaux.

La méthode proposée est qu'à chaque séance, sur la base d'un ordre du jour défini à l'avance, les élus et techniciens soient alimentés, dans la mesure du possible, par des notes problématiques ou documents de présentation situant les grands éléments de contenu et les choix possibles sur les thèmes concernés.

Ces éléments sont alors discutés, amendés ou réajustés par les membres en présence lors de chaque atelier.

## **3. La composition des ateliers thématiques**

La composition est la suivante :

- Les élus siégeant aux 5 Commissions de travail SCoT ;

- Les Cabinets d'Études, l'équipe technique SCoT ainsi que les référents techniques des EPCI ;
- Les représentants de l'État et les Personnes Publiques Associées intéressés par la thématique considérée ;
- Des personnes ressources invitées en fonction des thèmes abordés et des territoires concernés (liste spécifique à chaque série d'ateliers thématiques établie par le Syndicat mixte SCoT).

Il est attendu de chaque acteur, la participation suivante :

- **Le Président de Commission ou son représentant** : est le garant politique de la démarche. Il est chargé d'assurer la cohérence d'ensemble en associant un ou plusieurs élus en fonction des questions traitées.
- **L'animateur externe** : présente la méthode et le déroulement de séance, conduit le débat, interpelle, fait réagir par rapport aux éléments de cadrage préalablement élaborés par la maîtrise d'œuvre ;
- **Les élus siégeant en commission** : réagissent aux documents présentés et aux exposés oraux, font part de leur avis sur la manière de conduire et d'intégrer les principes et apportent leurs contributions sur les thèmes relevant de leurs compétences.

Un compte-rendu de chaque séance circonstancié est établi, parfois annexé de documents illustratifs, d'exemples significatifs et de références.

### **Les résultats attendus des EPCI et des Personnes Publiques Associées par le Syndicat mixte SCoT :**

Après chaque réunion, un compte-rendu est réalisé et diffusé aux élus et référents techniques SCoT des EPCI et du Collège des communes isolées. Il est proposé de rédiger pour chacun et au gré des besoins, une contribution thématique ayant pour but de finaliser les documents de travail Diagnostic – PADD, de dégager les orientations du PADD et de cerner les invariants et les principaux axes du scénario de développement retenu.

#### 4. Des ateliers thématiques

##### **Atelier démographie, prospective des besoins en habitat, foncier, modes de vie et équipements**

Le cœur d'un SCoT est de prévoir l'enveloppe des capacités d'urbanisation au regard des besoins démographiques imaginés et prévisibles. Les enjeux SCoT identifiés sont :

- Comment intégrer les évolutions sociodémographiques qui sont en train de remettre en cause l'organisation multi-territoriale de la Vallée de l'Ariège tout en intensifiant l'urbanisation pour lutter contre l'étalement et le mitage urbain ?
- Comment assurer une diversification des parcs de logements sur les territoires dans le contexte d'une crise du logement, de l'importance des logements vacants et insalubres et de la priorisation des besoins sur les centralités ?
- Comment mieux réguler les marchés fonciers étant donné la tension forte et sélective qui s'exerce sur les territoires ?
- Quels équipements prévoir, quelles logiques de localisation et de répartition des équipements faut-il promouvoir (équipements de proximité / équipements exceptionnels) ?

**Ce sont près de 8 Ateliers Transversaux PADD qui ont été organisés de mai à décembre 2012.**

##### **Atelier développement économique, aménagement commercial et tourisme**

- Quel équilibre Emploi/Résidents mettre en avant pour chaque territoire ?
- Quelle complémentarité trouver entre les territoires du point de vue des pôles économiques ?
- Quelle armature économique et commerciale imaginer à terme, quelle offre pour quels territoires, dans le contexte d'une évolution réglementaire à venir ?
- Quelle stratégie économique promouvoir pour être vecteur de reconquête urbaine et économique en tissus urbains centraux délaissés au profit des périphéries ?
- Quel avenir pour les filières traditionnelles des territoires ?  
Réflexions sur de nouvelles filières ?

**Ce sont près de 3 Ateliers Économie PADD qui ont été organisés de septembre à décembre 2012 ; après accord des élus SCoT sur le scénario de développement de l'armature territoriale SCoT projetée en 2032.**

##### **Atelier Trame Verte et Bleue**

- Depuis le Grenelle de l'Environnement, le législateur a des attentes fortes sur ces thèmes. Le projet SCoT a, rappelons-le, opté pour une exemplarité dans sa prise en compte des aspects agricoles. Mais plusieurs enjeux sont à compléter ou à constituer de toutes pièces :



- Comment penser le projet de planification de manière à réduire, minimiser, compenser ses impacts sur l'environnement (notamment en termes énergétiques et en termes de consommations et de risques de pollution des eaux potables) ?
- Comment faire de l'excellence environnementale un mode de développement économique et territorial ?
- Comment continuer à protéger le territoire contre les risques naturels et technologiques (dont inondations) ?
- Comment assurer un avenir aux agriculteurs dans le contexte à la fois d'une pression urbaine de plus en plus forte, d'attentes sociétales fortes pour des occupations agricoles et naturelles en frange des villes ?
- Comment intégrer le Grenelle de l'Environnement dans une armature bleue et verte constituée de corridors biologiques de qualité capable dans le respect général d'un territoire à dominante agricole et environnementale ?

**Ce sont près de 3 Ateliers TVB relayés par 3 Ateliers par secteurs géographiques auxquels les élus SCoT et communaux ont été conviés à participer de septembre à décembre 2012 afin de définir l'architecture environnementale du projet SCoT.**

## 5. De multiples partenariats renforcés en 2012

16

Sur le plan des partenariats, le SCoT a créé les conditions d'une mutualisation des compétences existantes sur le territoire dans le cadre d'études annexes ou travaux participants directement à l'affinement de thématiques SCoT par le biais :

- d'un Diagnostic Agricole SCoT élaboré par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège;
- d'un pré-diagnostic commercial sous la forme d'une analyse de l'offre et de la demande commerciale par pôles élaboré par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ariège ;
- d'ateliers d'informations et de sensibilisations des élus aux problématiques « des formes et densités urbaines en milieu rural, des nouveaux modes d'habiter » animés par le CAUE de l'Ariège.

**ACTION** > ACCOMPAGNEMENT

**Formes urbaines, densité, qualité... NOUVEAUX MODES D'HABITER**

**ARIÈGE - 2012**

**Comment inventer de nouveaux modes d'habiter plus économes en espace ?**

**[COMMISSAIRE]**  
SCoT Vallée de l'Ariège

**[BÉNÉFICIAIRE]**  
Maire de l'Ariège au SCoT Vallée de l'Ariège  
Commission de planification du CAUE

**[DESCRIPTEUR DE L'ACTION]**

**• Objectifs**  
Sensibiliser les élus du territoire du SCoT Vallée de l'Ariège aux nouveaux modes d'habiter au travers des notions de forme urbaine, densité, qualité de vie, habitat...

**• Méthodes**  
Dans le cadre des ateliers d'information destinés aux élus du SCoT Vallée de l'Ariège, le CAUE est intervenu sur la thématique Habitat et Gestion de l'Espace. Il s'est attaché à apporter aux élus du territoire des éléments de connaissance quant à la notion de forme urbaine et son articulation avec des paramètres de densité bâtie. Ces thématiques, à la fois techniques et subjectives, ont connu des évolutions lors des dernières présidences. Aujourd'hui, le SCoT Vallée de l'Ariège Héritage met pratiques adaptées à un contexte qui a fortement évolué.

Au-delà de la densité, le CAUE a développé la question des nouveaux modes d'habiter à travers la mise en place de formes urbaines plus en adéquation avec les enjeux du territoire en matière d'économie de l'espace, de qualité de la vie et de l'habitat. Ces éléments ont été présentés en salle. La visite d'une réalisation a ensuite été organisée. L'opération a été pilotée par le maire de la commune, le maître d'œuvre et le directeur de l'Office public d'habitat.

Le site choisi est un quartier de logements à loyer modéré qui vient de se terminer au hameau de Girabot, sur la commune de Marolles. Ce lotissement est composé de 10 logements, organisés autour d'un espace public. Les parcelles ont une surface de 200 à 500 m<sup>2</sup>. Les maisons sont mitoyennes et entourent un front bâti autour de l'espace central, dans l'esprit d'une place de village.

Ces maisons pionnières relient ce quartier au hameau ancien et à l'école. L'ensemble de logements ainsi que 4 logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les maisons sont équipées en eau chaude solaire, poêle à bois et ventilation double flux pour répondre aux objectifs du maître d'ouvrage d'habitat Très Haute Performance Énergétique (THPE).

**Résultats**  
La présentation a permis de replacer l'idée de densité dans le contexte rural du département de l'Ariège. Le quartier de Girabot est une illustration de ce qu'il est possible de faire aujourd'hui pour répondre aux enjeux d'économie

**CAUE**

En 2013, ces partenariats devront se poursuivre notamment au travers :

- des travaux de prise en compte des enjeux agricoles recensés au sein d'un pré-projet Agricole SCoT élaboré par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ;
- de la programmation d'ateliers d'informations et de sensibilisations à destination des élus communaux en partenariat avec le CAUE de l'Ariège.

## 6. Une identité visuelle pour une identité territoriale

Les premières actions de communication ont été réalisées en 2012 avec :

- d'une identité visuelle pour le Syndicat mixte SCoT au travers d'un logotype mettant en exergue « une vallée de l'Ariège d'un seul et même tenant liée par la rivière Ariège souriant » ;
- d'un charte graphique SCoT ;
- l'édition d'une première *Lettre SCOT* en septembre 2012 ;
- la mise en place des registres de concertation aux sièges des EPCI et communes isolées du territoire.

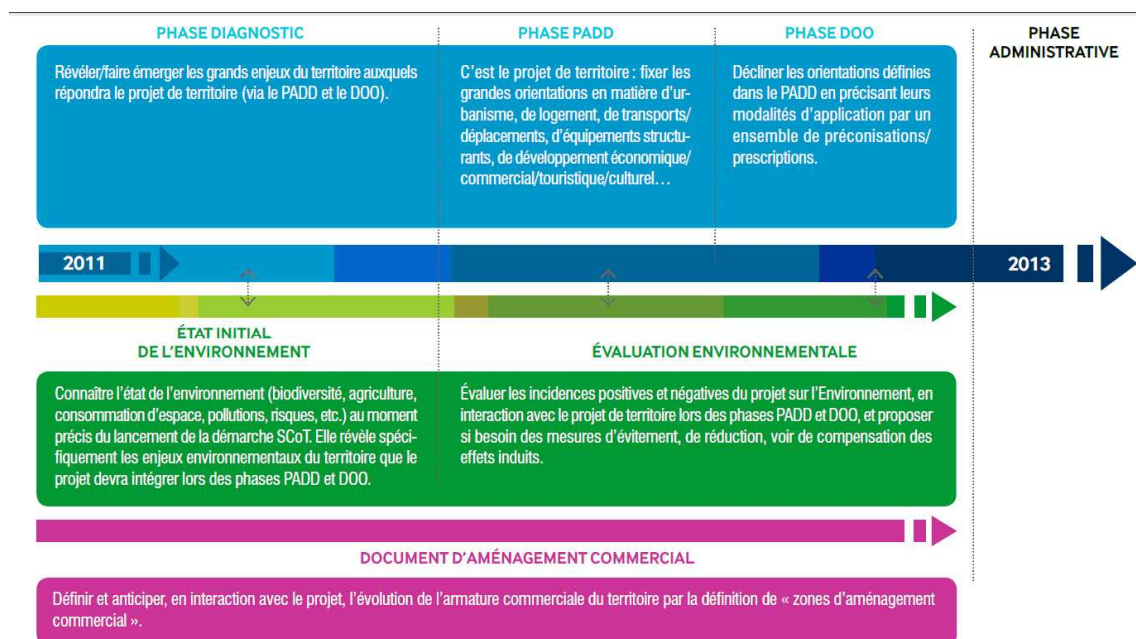
Un plan de communication accompagne ces outils afin de définir l'ensemble des publics cibles intéressés par la démarche SCoT.



PARTIE III

LES PERSPECTIVES 2013

# 1. Planning prévisionnel des études SCoT



Pour tenir les délais de finalisation des travaux SCoT avant le renouvellement des prochaines équipes municipales en mars 2014, le calendrier des travaux SCoT se veut ambitieux :

19

- **Mars / Juillet 2013 : Finalisation des travaux PADD**
  - Avec programmation en parallèle du lancement des études – Phase III :
  - Travaux sur le DOO, le DAC et l'Évaluation Environnementale
- **Septembre 2013**
  - Mise en débat du projet de PADD en Conseil Syndical
  - Atelier de concertation PPA et Associations n°2
  - Réunion Publique : Diagnostic et PADD
- **Octobre 2013 / Février 2014**
  - Validation du DOO, le DAC et de l'Évaluation Environnementale.

**Pour un ARRÊT DU SCOT souhaité en Février 2014.**

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"

09340 Verniolle

Tél. : 05 61 60 42 91

Courriel : [scotvalariego@orange.fr](mailto:scotvalariego@orange.fr)

